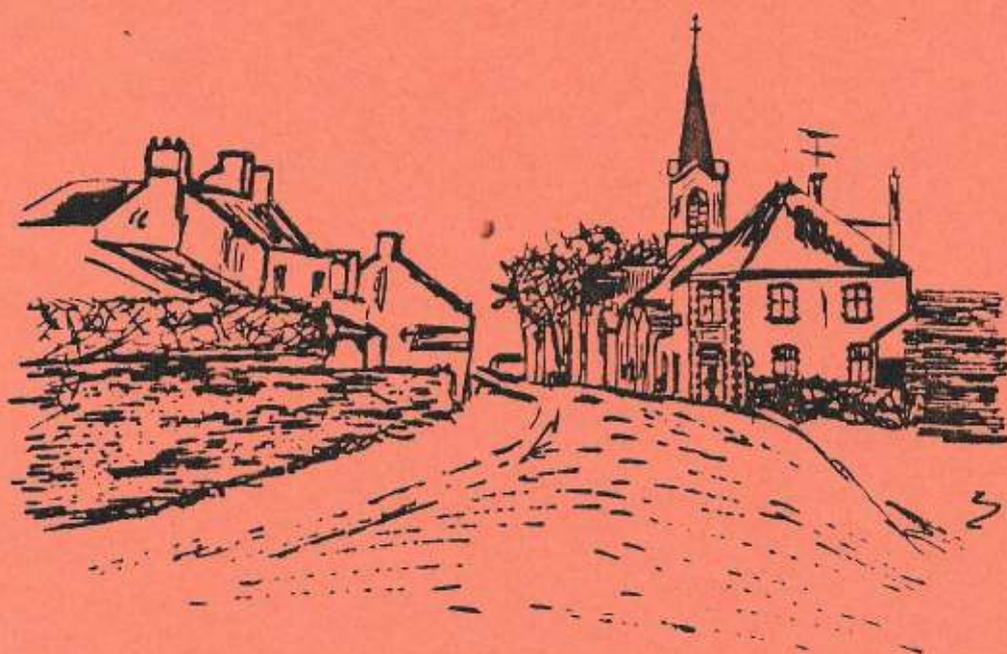




COMMUNE DE

LA ROUAUDIERE



**BULLETIN
MUNICIPAL**

1993 - N° 11

C'est avec plusieurs mois de retard que ce bulletin vous parvient ; les causes en sont multiples : déclarations agricoles compliquées, élections législatives... maladie de la secrétaire, etc...

Du fait de ce retard, les associations communales qui vous font part ici, chaque année, de leurs activités ont dû remettre leurs copies à jour, et nous nous en excusons auprès d'elles.

Nous vivons dans un monde en pleine mutation, dépendant de plus en plus des autres, qu'il s'agisse de l'énergie, des communications, des éléments essentiels à la vie. Sans nous en apercevoir nous devons constamment nous adapter à des obligations nouvelles, comme la prolongation de la scolarité, la découverte, la concurrence de plus en plus vive et impitoyable ; les contraintes deviennent parfois très lourdes, mais pourtant avec la Paix, notre pays reste parmi les privilégiés du globe et nous pouvons espérer, grâce aux efforts de chacun, construire un avenir meilleur.



BUDGET PRIMITIF 1992

Comme depuis plusieurs années, la Commission des Finances s'est réunie à la Mairie, avec la participation de Monsieur CALVEZ, Receveur Municipal, afin de préparer le budget primitif avant le vote par le Conseil Municipal.

Ce budget a donc été voté le 26 mars 1992.

Il s'élève à :

- section de fonctionnement : 1 266 250 F (1 278 000 F en 1991)
- section d'investissement : 673 000 F (456 000 F en 1991)

Les taux des 4 taxes n'ont pas été modifiés :

	BASE	TAUX	PRODUIT
taxe habitation	421 000	13,44	56 582
taxe foncière bâti	395 000	23,71	93 655
taxe foncière non bâti	837 000	36,82	308 183
taxe professionnelle	2 247 030	7,00	157 292
			615 712
TOTAL.....			615 712

+ 29 893 F d'allocations compensatrices perçues par la Commune.
(suite à la transformation en exonération des dégrèvements de la taxe d'habitation, soit un total de 645 605 F). Le produit de 1991 était de 645 845 F.

COMPTE ADMINISTRATIF 1991

Au cours de la réunion du 26 mars 1992, le Conseil Municipal a également approuvé le compte administratif de 1991 :

- Fonctionnement : Recettes : 1 398 758,20 F

Dépenses : 1 250 152,45 F

soit un excédent de 148 605,75 F

- Investissement : Recettes : 453 247,69 F

Dépenses : 270 651,76 F

soit un excédent de 182 595,93 F

A la fin de l'exercice 1991, les fonds libres de la Commune étaient de 331 201,68 F

.../...

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992

Le budget supplémentaire 1992 a été voté par le Conseil Municipal le 13 octobre 1992.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- fonctionnement : 103 576,75 F
- investissement : 148 672,68 F

Nous vous rappelons que tout contribuable peut venir consulter les documents relatifs aux budgets primitifs, supplémentaires et comptes administratifs.

COMPTABILITE 1992

A la clôture de l'exercice 1992, les dépenses sont de 1 855 805,27 F et les recettes de 1 900 104,51 F.

Pour toutes ces écritures, il a été établi 456 mandats de paiement et 327 titres de recettes. A noter qu'un ordinateur a été acheté pour la Mairie, près de la Sté OMB de Laval. La fourniture des logiciels (comptabilité - paie - élections) et la maintenance sont assurées par la Centre Départemental de Gestion de Laval. La dépense s'est élevée à 24 447,85 F moins une subvention départementale de 7 334 F.

LOGEMENTS LOCATIFS

Le prix de location des logements locatifs a été augmenté au 1er juillet 1992, suivant la convention signée avec l'Etat.

- type III : 1 511 F au lieu de 1 436 F
- type IV : 1 624 F au lieu de 1 502 F
- type IV avec véranda : 2 048 F au lieu de 1 946 F
2 075 F au lieu de 1 972 F

L'augmentation est calculée par référence à l'indice du coût de construction (4ème trimestre 90 : 952 - 4ème trimestre 91 : 1002 - 4ème trimestre 92 : 1005).

.../...

Travaux effectués dans ces logements :

- murs de clôture en bordure de la route de St Aignan, pour la somme de 17 523,74 F (plus la main d'oeuvre)
- vérification et pose de laine de verre dans les 4 premiers logements
- pose de faïence supplémentaire dans la salle d'eau de ces 4 logements.
- peinture de toutes les menuiseries extérieures pour ces 4 maisons (volets - fenêtres - portes).

Tous ces travaux sont effectués par l'agent d'entretien (et le CES).

Toutes ces locations peuvent bénéficier de l'A.P.L. (attribuée sous condition de ressources), qui est versée directement à la Commune, le locataire ne payant que la différence.

Les demandes de location sont à faire à la Mairie (un logement sera d'ailleurs libre au 16 Septembre 1993).

Le logement de l'école est toujours occupé par Monsieur et Madame GICQUEL, pour un loyer mensuel de 1 230 F (depuis le 1er juillet 1992).

ECOLE PUBLIQUE

Au cours de l'été 1992, c'est la classe de Monsieur BOISSEAU qui a été rénovée :

- remplacement de 3 fenêtres pour la somme de 25 426,97 F
- mise en place d'un faux-plafond pour 12 613,26 F
- réfection de l'éclairage pour 4 796,18 F
- peinture des murs et menuiseries intérieures pour 25 917,59 F -
- peinture des menuiseries extérieures réalisée par l'agent d'entretien, ainsi que la peinture des tables de la classe.

D'autre part, il a été acheté fin 1992, des étagères pour un montant de 5 850 F.

Fournitures scolaires : 14 447,45 F pour l'année 1992 + une subvention de 3 500 F versée à la Coopérative Scolaire pour participation au voyage scolaire et à l'arbre de Noël.

C.E.S. : le dispositif des CES étant toujours en place, un poste est réservé à l'école (aide maternelle dans la classe de Mme Chénaut).

Cet emploi a été tenu par Madame COLAS Nathalie jusqu'au 10 juillet 1992 (plus de possibilités pour renouveler le contrat) et depuis la rentrée de septembre 1992 jusqu'à la fin décembre 1992 par Madame VILLEFEU Evelyne.

Pour cet emploi à mi-temps, rémunéré sur la base du SMIC, la Commune bénéficie du remboursement intégral du salaire versé à la personne (les cotisations patronales étant prises en charge par l'Etat).

Ramassage scolaire :

28 enfants fréquentant l'école publique de La Rouaudière bénéficient de ce service.

Pour l'année 1992, il a été versé à la Société des Transports BENATRE de Ballots, la somme de 30 078 F. La participation du Département a été de 27 991 F.

A compter de la rentrée de septembre 1992, les circuits ont été modifiés :

- circuit subventionnable (+ 3 km) : 160,80 F par jour, pris en charge par le Département
- circuit non subventionnable : 11,60 F par jour, à la charge de la Commune.

Pour pouvoir bénéficier du ramassage scolaire, le Conseil Général demande à chaque famille de payer un droit familial d'abonnement de 250 F pour l'année scolaire 92.93.

Piscine :

L'Association Familiale de St Aignan sur Roë a renouvelé son activité piscine (cours de natation à Craon) au printemps 1992. Il a été versé 6 646,73 F pour 22 enfants, soit 302,13 F par enfant (288,62 F en 1991).

Cantine :

La participation des familles pour les repas servis à la cantine a été de 31 255,25 F pour l'année 1992.

Depuis la rentrée de septembre 1992, le prix du repas est de 12,20 F (11,85 F auparavant)

Le système de tickets est toujours en place et fonctionne bien. Les enfants doivent avoir leur ticket pour prendre leur repas. Les tickets sont en vente uniquement à la Mairie.

Vous devez signaler le matin à Madame SABIN si votre enfant est absent ou au contraire si il mange exceptionnellement.

Vous pouvez la joindre à son domicile avant 9 h - Tél : 43.06.60.49

VOIRIE

En 1992, les dépenses de voirie se sont élevées à 21 267,11 F en entretien courant et à 69 481,18 F en investissement.

Pour 1993, les travaux d'investissement arrêtés par le Conseil Municipal sont :

- renforcements de structure sur chemin rural de la Triplais, chemin rural des Boisnières et rue de la salle socio-culturelle pour un montant TTC de 59 300 F. Une subvention D.G.E. est accordée pour ces travaux, d'un montant de 12 500 F.

SALLE SOCIO-CULTURELLE

Le bulletin paraissant plus tard, nous vous donnons les tarifs de location applicables à compter du 1er juin 1993.

- banquet - mariage : grande salle 480 F
petite salle 240 F
cuisine..... 240 F
- Réunion - vin d'honneur : grande salle 210 F
petite salle 96 F
cantine 67 F
- Bal public (grande salle uniquement).....1 200 F
- Concours de cartes des sociétés locales : location gratuite mais paiement du chauffage et la salle doit être nettoyée (1 fois par an et par société).
- Participation aux frais de chauffage : grande salle : 144 F
petite salle : 72 F

Ces tarifs sont toujours majorés de 30 % pour les utilisateurs domiciliés hors commune. Une somme de 100 F est demandée aux personnes qui annulent leur réservation sans motif valable.

- location de couverts : 2 F par couvert

En 1992, les locations se sont élevées à 33 735,77 F, et les dépenses à 33 787,22 F environ (électricité : 16 322,86 F - eau : 1 200 F environ - téléphone : 664,36 F - gaz : 2 000 F environ - produits entretien : 3 000 F - frais de nettoyage : 217 heures, soit environ 10 600 F).

Nous vous rappelons que les couverts, les tables et les chaises de la salle ne sont ni loués, ni prêtés à l'extérieur de la salle.

D'autre part, lors de la location de la salle, nous demandons que la vaisselle et la cuisine soient laissées très propres (souvent l'affaire du traiteur). Dans le cas contraire, les frais de nettoyage seront facturés en même temps que la location de la salle.

REPAS DU 3^ème AGE

30 personnes ont bénéficié du repas offert par la Commune aux personnes âgées de plus de 65 ans, qui a eu lieu le 21 octobre 1992, au Relais d'Anjou à LA ROUAUDIÈRE, pour la somme de 3 000 F.

ETAT CIVIL 1992

Naissances :

22 janvier : MORICEAU Julien

14 juillet : PAUNET Angélique

Mariage :

17 octobre : Fath-Allah MEZIANE avec Céline LESOURD

Décès :

17 novembre : Odette BECCAN épouse RAYÉ

04 décembre : Christiane LAUNAY épouse CHESNEAU

Transcriptions de décès :

09 juillet : Eugène GEORGET

24 septembre : Alice MAUSSION veuve PILARD

.../...

D I V E R S

TRAVAUX BATIMENTS

En 1992, les toitures des 2 classes, du logement de l'école et du grand bâtiment de la salle socio, ont été refaites par l'Entreprise DESERT de Saint Aignan-sur-Roë, pour un montant de 179 922,23 F. Pour ces travaux, la Commune a bénéficié d'une subvention de 62 972 F du Fonds Départemental d'Aide aux Communes Rurales.

DEPOT DECHETS A LA BOUCAUDRIE

Ce dépôt est réservé uniquement à l'employé communal pour y déposer les tailles de haies, pelouses... Aucun particulier ne doit donc l'utiliser sans l'accord de la Mairie.

ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que la ramassage des ordures ménagères a lieu le jeudi matin, et qu'en conséquence les poubelles ne doivent être déposées que le matin ou au plus tôt le mercredi soir.

LISTE ELECTORALE

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Toute personne nouvellement arrivée ou atteignant la majorité doit passer à la Mairie avec une pièce d'identité. Aucune inscription n'est faite d'office.

SECRETARIAT MAIRIE

Jours et heures d'ouverture :

- mardi et jeudi : de 14 h à 17 h 30
- vendredi : de 9 h 15 à 12 h
- samedi : de 10 h 15 à 12 h

Le mercredi après-midi, la mairie est fermée au public. Vous pouvez joindre la secrétaire par téléphone pour les urgences uniquement.

En dehors de ces heures, vous pouvez éventuellement joindre la secrétaire à la Mairie de Saint Michel de la Roë - Tél : 43.06.50.23

SOCIÉTÉS LOCALES

CLUB DES BONS AMIS

L'année 1992 a vu une douzaine d'activités à son effectif :

1 - Un voyage Côte d'Azur : tous ont gardé un très bon souvenir de ce voyage au paysage magnifique.

2 - Grande Brière : promenade en bateau sur la Brière qui fait 7 000 hectares, musée, diapos ; nous avons admiré la faune et la flore et les traditions de cette région sauvage. De même, nous avons visité un village Kerhinet, ensemble de chaumières remarquablement restaurées.

3 - Le Domainede la Petite Couère

Parc d'agrément animalier de 82 hectares à Nyoiseau, près de Segré, dans le Maine et Loire.

4 - Projection de diapos sur l'Europe Centrale - La Chine

Les personnes présentes ont été émerveillées de ces images commentées par M. GOUABEAU. Pendant 2 heures, il nous a retracé son voyage effectué il y a quelques années. Sa mémoire extraordinaire a rappelé à quelques participants les moments tragiques de 1914. Un agréable moment d'évasion pour l'assistance.

5 - Concours de belote : un agréable divertissement

6 - Holiday on Ice : un spectacle magnifique

7 - St Saturnin du Limet : festival des retraités

Nous retenons le message de cette journée amicale

8 - Les retraités ne cessent de s'intéresser à ce qui les entoure, réceptifs aux autres, disponibles selon leurs possibilités.

Le Club des Bons Amis accueille tous ceux qui souhaitent se joindre à l'équipe

La Secrétaire

ASSOCIATION SPORTIVE ROALDERIENNE

Animations pendant l'année 1992

Toujours une bonne participation à la galette des rois du samedi 25 janvier avec 160 entrées, toujours en diminution. Que faire pour déplacer les gens ?

Tournoi seniors-juniors du samedi 16 mai 1992 :

21 équipes ont participé au tournoi de l'A.S.R. - 3 équipes de

plus que l'année précédente ; il semble que le samedi attire plus d'équipes mais moins de spectateurs.

Vendredi 12 juin - Réunion de l'A.S.R. :

Renouvellement du bureau :

Président : POUSSIN Marcel

Vice-Présidents : BUCQUET Jean-Claude - SERVEAU Claude

Secrétaire : Mme VILLEFEU Evelyne

Secrétaire-adjoint : DUPONT Daniel

Trésorier : CHEVILLARD Claude

Trésorier-adjoint : MIGNOT Jean-Yves

Tournoi inter-familles du 28 juin :

15 équipes ont participé à ce tournoi ; c'est la 1ère fois qu'il y a autant d'équipes et toujours une bonne ambiance.

Vainqueur : famille SERVEAU - CHENAUT

Vaincu : famille BUCQUET

Tournoi Mémorial Gilbert MANCEAU :

Ce tournoi a été annulé et remplacé par un match amical joué à CHELUN.

Concours de belote à la dinde et aux huitres

18 - 19 et 20 décembre : moins d'engagements - 78 équipes au lieu de 130 en 1991. Les concours de belote se perdent, il y en a de trop.

Maintenant parlons un peu de football

- 1 équipe seniors-juniors : 14 licenciés, ce qui est un peu juste pour jouer pendant une saison, mais il faut faire avec.

- 1 équipe cadets St Aignan-La Rouaudière qui est placée au milieu du tableau

- 1 équipe pupilles : 6 licenciés, qui finit 2ème aux matches aller.

- 1 équipe poussins (5 poussins - 3 débutants) faible cette année.

Le Bureau remercie les Etablissements DOINEAU qui ont offert un joli jeu de survêtements le dimanche 22 novembre 1992, pour 4 années. Tous joueurs qui quittent le club avant ces 4 années, laissent le survêtement au Club. Nous remercions aussi la Commune pour l'entretien du terrain et des vestiaires, ainsi que pour la subvention.

Le Bureau remercie également toutes les personnes qui prennent une carte de membre bienfaiteur pour

le soutien du club ; nous remercions également toutes les personnes qui nous aident bénévolement pour toutes les fêtes que le Club organise.

En tant que Président, j'ai été convoqué au Tribunal de LAVAL pour l'affaire de Jean-Noël RAYE, ce qui a coûté 4 560 F au Club.

Dates à retenir :

- une soirée choucroute (ou autre) en novembre 93
- concours de belote : les 17 - 18 et 19 décembre 93

Le Président : **M. POUSSIN**

C. D. J. A.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE, SOLIDARITE sont les maîtres mots de la démarche que le CDJA veut mettre en oeuvre pour relever les défis de l'avenir au niveau de chacun des cantons du Département.

L'autonomie dans la prise de décision devient primordiale tant les évolutions économiques et sociales que nous connaissons.

Il sera en effet de moins en moins possible, pour faire face à l'avenir d'attendre que les orientations soient apportées par les structures d'encadrement de l'agriculture, sans perdre le risque de prendre des décisions trop tardives.

Etre autonome suppose donc de recueillir en permanence suffisamment d'informations pour être prêt à agir le moment voulu. Agir en responsable, c'est agir en connaissance de cause tout en évaluant les conséquences des actions, tant sur le point individuel que collectif. Cette attitude doit nous permettre d'engager sur des bases solides un dialogue constructif et indispensable pour notre avenir avec l'ensemble de nos concitoyens.

La solidarité à l'échelle de la Commune ou du canton est incontournable si nous voulons véritablement préparer ou adapter nos entreprises aux nouveaux enjeux à affronter. Il ne faut en effet pas perdre de vue qu'à l'échelle mondiale, nos exploitations, même les mieux structurées sont bien petites. Il importe donc de créer ou de renforcer entre nos exploitations toutes les synergies susceptibles de conforter leurs capacités économiques et sociales : investissement machines, regroupement d'atelier et organisation du travail, échanges et concertations technico-économiques, approvisionnement, commercialisation, recherche de débouchés, cohésion des

actions, formation, installation, transmission et communication.

Face à la crise (le chômage, difficultés industrielles et agricoles), nous devons nous unir et chercher ensemble des solutions simples et concrètes pour mieux affronter l'avenir. Ce travail sera facilité si nous disons toute la vérité, tout en respectant les idées de chacun et favorisant l'expression de nous tous (jeune comme ancien) ; aussi, chacun doit penser d'abord à l'intérêt général, plutôt qu'à son cas personnel. Cette élaboration commence par la base : la famille, la commune, le canton, le département.....

B. GERARD

DERNIERE MINUTE

AMENAGEMENT DU BOURG " VILLAGE PLUS SUR"

Un projet d'aménagement du bourg a été élaboré par la Commission désignée par le Conseil Municipal

Avant d'arrêter définitivement le programme des travaux, le Conseil Municipal souhaiterait avoir l'avis de la population. Les personnes intéressées pourront consulter le dossier à la Mairie, aux heures d'ouverture, et pourront éventuellement donner leur avis sur un registre.

Une réunion publique sera organisée après les vacances.

MAIRIE DE
LA ROUAUDIERE



53390
Tél. 43.06.54.67

Madame, Monsieur,

La Commune de LA ROUAUDIERE est engagée dans une opération d'amélioration de l'habitat depuis juillet 1991 et ce jusqu'en juillet 1994.

La Région des Pays de Loire contribue à l'amélioration du patrimoine et la mise aux normes des logements par le biais de subventions.

Je souhaite que tous puissiez bénéficier de ces aides, qui je le répète, sont ponctuelles.

Si vous désirez réaliser des travaux, le Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural (CDHAR) se tient à votre disposition, gratuitement, pour tous renseignements, visites, conseils et aides dans vos démarches administratives.

Je vous conseille donc de vous adresser à Mademoiselle TAMPIER lors des permanences dans le secteur, ou à Laval, au siège du CDHAR.

Je vous rappelle qu'il est nécessaire d'attendre les accords de l'Administration pour commencer les travaux.

En espérant que vous pourrez bénéficier de ces aides pour améliorer votre logement, je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Vous pouvez contacter les responsables du C.D.H.A.R. à LAVAL, bureau permanent, 10 rue de Strasbourg, Tél : 43.56.00.32. ou lors des permanences.

CRAON : 1er & 3ème mercredi - 10 à 12 H - Mairie - Tél : 43.06.13.09

COSE : 1er mercredi - 10 à 12 H - Mairie - Tél : 43.98.80.24

CUILLE : 2ème mercredi - 10 à 12 H - Mairie - Tél : 43.06.53.22

QUELAINES : 3ème mercredi - 10 à 12 H - Foyer logement - Tél : 43.98.84.02

ST AIGNAN S/ROE : 2ème mardi - 10 à 12 H - Mairie - Tél : 43.06.51.17

RENAZE : 3ème mardi - 10 à 12 H - Mairie - Tél : 43.06.40.14

